

# CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD RESIDENCE DU PRIEURE

Octobre 2024

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

### SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	<b>Prescription_01</b>	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_02 et 03	1 - Gouvernance	<b>Prescription_02</b>	Instituer un conseil de la vie sociale et le réunir au minimum 3 fois par an, l'établissement, afin de respecter les dispositions de l'article L311-6 du CASF, en veillant à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale	12 mois	Décision instituant le CVS et relevés de décisions
Ecart_04	1 - Gouvernance	<b>Prescription_03</b>	Mettre à jour et soumettre le règlement de fonctionnement aux instances représentatives du personnel et au CVS afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF) .	6 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_05	1 - Gouvernance	<b>Prescription_04</b>	Rechercher un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur
Ecart_06	2 -Ressources Humaines	<b>Prescription_05</b>	Mettre en place une organisation permettant de s'assurer de la présence quotidienne infirmière afin de garantir la sécurité et la qualité de la prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Planning infirmier
Ecart_07	2 -Ressources Humaines	<b>Prescription_06</b>	Mettre en place une organisation permettant la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Planning de nuit

Remarques 12, 13, 14 et 15	3 – Gestion des risques	<b>Prescription_07</b>	<p>Améliorer le dispositif de gestion des risques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS,</li> <li>- Mettant en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 »,</li> <li>- Mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.</li> <li>- Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.</li> </ul>	12 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables</li> <li>- Planning prévisionnel de formations (internes ou externes) sur la thématique de la maltraitance,</li> <li>- Calendrier des réunions d'analyse de pratiques professionnelles</li> <li>- Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles</li> </ul>
----------------------------	-------------------------	------------------------	--	---------	--

Remarque_01	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_01</b>	Elaborer un document précisant les délégations accordées au directeur
Remarque_02	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_02</b>	Elaborer une fiche de poste ou une lettre de mission pour le directeur de l'établissement en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008 ».
Remarque_03	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_03</b>	Elaborer un calendrier des astreintes opérationnel afin de s'assurer de la continuité de la fonction de direction et de prévenir le risque d'usure professionnelle.
Remarque_04	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_04</b>	Mettre en place des réunions régulières de l'équipe de direction.
Remarque_05	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_05</b>	Faire signer la fiche de poste de l'IDEC afin de fixer clairement les missions de celle-ci.
Remarque_06	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_06</b>	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS .
Remarque_07	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_07</b>	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.
Remarques_08 et 09	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_08</b>	Compléter la procédure de circuit du médicament par l'énoncé des conditions de l'aide à la prise de médicament telles que définies aux articles L313-26 du CASF et R4311-4 du CSP et élaborer et diffuser auprès des personnels de l'établissement une fiche de procédure de distribution des médicaments hors présence IDE.
Remarque_10	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_09</b>	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD.
Remarque_11	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_10</b>	Compléter et mettre à jour le plan de continuité d'activité